

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

RAPPORT ANNUEL 2011

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (15 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2011, une population estimée à 54 553 personnes (décret 1069-2010 MAMROT – 08 décembre 2010).

BUDGET 2011

Les prévisions budgétaires pour l'année 2011 ont été établies à 3 704 314.00\$ dollars en hausse de 0.0075% par rapport à l'année 2010. L'année s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 108 726.00\$ dollars.

RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois et une (01) fois en assemblée spéciale.

De plus, trente et une (31) réunions tels réunions de chantier, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenus, auxquels assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

RÉCUPÉRATION

Suite à un appel d'offres lancé en janvier 2010, le 12 mars de la même année la Régie a procédé à l'ouverture des trois (3) soumissions reçues. Après analyse, la Régie a adopté le 22 avril sa résolution #3991-10 accordant à Véolia ES Matières résiduelles Inc. le contrat de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables pour une période de 05 ans. Le 06 mai, un contrat engageant les deux (2) parties pour la période comprise à partir du 01 juin 2010 jusqu'au 31 mai 2015 inclusivement a été signé.

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres ou au moyen de conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes placés dans les multi-logements et les industries, commerces et institutions (ICI). La majorité de ces conteneurs sont vidangés une fois/semaine.

Depuis le 01 juin 2010, les conteneurs utilisés appartiennent à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, sauf pour la municipalité de La Guadeloupe où c'est la municipalité qui s'occupe de fournir les conteneurs nécessaires à la récupération.

On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- **Papiers et cartons;**
- **Cartons cirés (pinte de lait et de jus);**
- **Contenants en métal;**
- **Contenants en verre;**
- **Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement;**
- **Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);**
- **Sacs de plastique.**

Au total, en 2011, cette collecte a permis de récupérer 6 654.02 tonnes métriques de matières, comparativement à 6 438.41 tonnes métriques en 2010, soit 215.61 tonnes métriques de plus ou une augmentation de 3.35% (voir tableau ci-après).

ÉVOLUTION TONNAGE RÉCUPÉRATION ANNUEL
Selon les données transmises par l'entrepreneur
Récupération (bac bleu)

2004	-	4 960 276 Kg
2005	-	5 002 831 Kg
2006	-	5 422 720 Kg
2007	-	5 874 660 Kg
2008	-	6 391 790 Kg
2009	-	6 145 590 Kg
2010	-	6 438 405 Kg
2011	-	6 654 020 Kg

La dépense nette pour cette activité (collecte, transport, tri et conditionnement) en 2011 s'est élevée à 978 096.64\$ dollars, pour un prix de revient de 146.99\$ dollars la tonne métrique (149.14\$ dollars en 2010).

Cette dépense inclus l'ajustement du contrat avec l'entrepreneur au dossier relativement à la fluctuation des produits pétroliers (2 168.46\$), de même qu'une somme de 15 521.11\$ placée dans un fonds d'entretien pour ces conteneurs.

Au 31 décembre 2011, il était déployé sur le territoire que dessert la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud :

- **22 412 bacs de 360 litres utilisés étaient la propriété de la Régie;**
- **304/317 conteneurs de 02 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;**
- **118/128 conteneurs de 04 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;**
- **81/88 conteneurs de 06 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;**
- **94/102 conteneurs de 08 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;**
- **50/54 conteneurs de 09 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;**
- **02 conteneurs de 40 vc utilisés étaient propriété d'entreprises.**

Les 42 conteneurs vidangés mais n'appartenant pas à la Régie étaient déployés dans la municipalité de La Guadeloupe.

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant.

Au 31 décembre 2010, il lui restait en inventaire trois-cent six (306) bacs. En 2011, la Régie en a acheté 500 de IPL Inc. et en a vendu 316. Au 31 décembre 2011, il lui reste en inventaire 490 bacs.

CONTENEURS

En 2009, suite à un appel d'offres public pour la fourniture de conteneurs neufs d'une capacité variant entre 02 et 09 verges cubes pour la récupération de matières recyclables, la Régie accordait majoritairement à Ladar Inc. ledit contrat (résolution #3842-09).

En 2011, la Régie est allée en appel d'offres sur invitation pour l'achat de 10 conteneurs (04 – 04 verges cubes et 06 – 08 verges cubes) afin de combler ses besoins dans ce domaine. Le contrat a été accordé à ADP Conteneurs Inc. de St-Jérôme (résolution #4126-11).

Au 31 décembre 2011, la Régie avait en inventaire les conteneurs suivants:

- 07 – 02 verges cubes réguliers**
- 01 – 02 verges cubes sur roues**
- 01 – 04 verges cubes**
- 03 – 06 verges cubes**
- 07 – 08 verges cubes**
- 01 – 09 verges cubes – Entrepasé à St-Honoré de Shenley**

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Conformément au mandat que vous m'avez confié par la résolution #4020-10 adoptée le 17 juin 2010, nous avons procédé les 10 et 11 janvier 2011 à la collecte des arbres de Noël dans 13 municipalités différentes où des dépôts avaient été identifiés.

Le transport a été effectué par Transport Rolland Gauthier et fils Inc. de Saint-Théophile au coût de 100.00 \$ dollars l'heure. Le chauffeur du camion fut accompagné de Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier pour une journée et par Monsieur John Poulin, journalier pour une autre journée. Le ramassage a duré 16h30 pour un déboursé net de 1 797.26\$ dollars à cette entreprise. La dépense ne comprend pas les salaires des deux (2) employés de la Régie.

Tous les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu, 465, rang 6, à Saint-Benoît-Labre où ils ont été transformés en huiles essentielles.

La collecte a nécessité quatre (4) voyages de camion semi-remorque. On estime à 5.10 tonnes métriques le nombre de sapins récupérés dans les dépôts (750 arbres x 6.80 kg).

La Ville de Saint-Georges pour sa part, a effectué deux (2) collectes porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ces collectes ont permis de détourner 19.41 tonnes métriques de matières. Ces arbres ont également été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu.

Outre la Ville de Saint-Georges, quatre (4) municipalités n'avaient pas de dépôt. Ces municipalités sont Saint-Benoît-Labre, Lac Poulin, Saint-René et Saint-Hilaire de Dorset. Les gens de Saint-Benoît-Labre sont invités à aller porter eux-mêmes leur sapin chez Monsieur Mathieu. Cependant, la Régie n'a pas ce tonnage.

En résumé, on estime avoir détourné au total environ 24.51 tonnes métriques de matières (+/- 3 600 arbres X 6.81 kg chacun), en baisse par rapport à 2010 (+/- 27.67 tonnes métriques).

RÉCUPÉRATION DE FEUILLES MORTES

Pour la douzième année consécutive, la Régie a organisé une collecte des feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis de la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 266 760 kg au total, les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.), on n'a pas ce tonnage.

De façon approximative, on estime avoir ramassé les tonnages suivants dans les municipalités participantes :

Lac Poulin:	7 500 kg
St-Gédéon de Beauce:	8 750 kg
La Guadeloupe:	17 500 kg
St-Évariste de Forsyth:	700 kg
St-Prosper:	18 750 kg
St-Côme-Linière:	20 000 kg
St-Zacharie:	3 750 kg
St-Honoré:	10 000 kg
Ste-Aurélie:	2 500 kg
St-Théophile:	2 700 kg
St-Martin:	23 750 kg

115 900 kg - 23 chargements effectués par la Régie

On a estimé le poids d'un sac de feuille à 20 kg - 250 sacs/voyage.

Pour sa part, la Ville de St-Georges a organisé durant 02 semaines une collecte porte à porte sur son territoire. Cette collecte a permis de détourner de l'enfouissement 141 860 kg.

Un citoyen de Notre-Dame-des-Pins a ramassé les sacs de feuilles qui avaient été déposés au dépôt de cette municipalité. Il estime à 450 sacs de 20 kg, soit 9 000 kg au total le tonnage détourné.

La municipalité de St-Benoît Labre a effectué une collecte sur son territoire et est allée porter les sacs de feuilles chez un preneur local. On n'a pas le tonnage de matières ramassées.

La municipalité de St-Philibert a demandé à ses citoyens d'aller porter leurs sacs de feuilles directement chez un preneur local. On n'a pas le tonnage récupéré.

Les municipalités de St-René, St-Hilaire de Dorset et St-Simon-les-Mines n'ont pas participées à ce programme de récupération.

Tonnage global estimé détourner de l'enfouissement : plus de 266.76 TM.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET AUTRES MATIÈRES
(COLLECTE ITINÉRANTE ET DÉPÔT PERMANENT)

En 2011, la Régie organisait pour la quinzième année consécutive une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières sur son territoire. L'activité s'est tenu les 28 et 29 mai ainsi que les 04 et 05 juin 2011.

L'activité s'est tenue dans cinq (5) municipalités du territoire soit :

1. Ville de Saint-Georges : 2 journées;
2. Saint-Prosper : 1/2 journée;
3. Saint-Côme-Linière : 1/2 journée;
4. Saint-Martin : 1/2 journée;
5. La Guadeloupe : 1/2 journée.

Cette collecte, incluant les matières entreposées dans le dépôt permanent et dans la déchetterie de la Régie, a permis la prise en charge de différentes matières comme suit :

Matières dangereuses	+/- 14 969.00 kg :	Cri Environnement Inc.
Peintures, huiles usées, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, certains aérosols	+/- 24 809.18 kg :	Laurentides Re/Sources
Batteries d'autos	+/- 7 002.00 kg :	Vendu à Récupération Noël Marois Inc. (547 unités)
Bonbonnes de propane 20 lbs	+/- 1 557.00 kg :	Disposé chez RapidGaz Inc. (Dany Larivière, Saint-Zacharie) (+/- 173 bonbonnes x 9.00 Kg/un)
Pneus	+/- 37 548.00 kg :	Disposé chez Entreprise Stéphan Nadeau, Saint-Georges (+/- 4 172 pneus x 9.00 Kg/un)
Systèmes informatiques et téléviseurs	+/- 35 600.00 kg :	Disposé chez Cartonek Inc. – Ste-Marie
Métaux (ferreux et non ferreux)	+/-190 810.00 kg :	Récupération Noël Marois Inc.– St-Ephrem
Cartouches d'encre	+/- 26.30 kg :	SDR Cartouches – St-Georges
Médicaments	+/- 26.00 kg :	Cri Environnement Inc.

Piles rechargeables	+/- 1 180.00 kg :	Disposé chez RBRC – Ontario.
Piles sèches	+/- 4 530.00 kg :	Cri Environnement Inc.
Petits moteurs	+/- 1 678.00 kg :	Divers preneurs
Autres dispositions divers	+/- 7 780.00 kg :	Divers preneurs

En plus des collectes itinérantes que la Régie organise à chaque printemps, il y a sur le territoire que dessert la Régie, onze (11) autres endroits où les citoyens peuvent se départir, et ce, annuellement de reste de peinture et d'huiles usées.

Ces endroits sont :

- **Garage Simon Giguère, Ste-Aurélie**
- **Municipalité de La Guadeloupe**
- **Municipalité Notre-Dame-des-Pins**
- **Municipalité St-Gédéon de Beauce**
- **Quincaillerie Royal & Gilles, St-Benoit**
- **Quincaillerie BMR, St-Georges**
- **Quincaillerie Canac, St-Georges**
- **Quincaillerie André Lessard Inc., St-Georges**
- **Quincaillerie du Bricoleur, St-Georges**
- **Services Sanitaire DF de Beauce Inc.**
- **Coopérative Alliance, 6^{ème} Avenue St-Georges**

Au total, il fut récupéré dans ces dépôts seulement, plus de 16 410 kg de matières en 2011 (source : Laurentides Re/Sources).

Notez que la récupération de textiles et jouets est retirée de cette collecte itinérante depuis 2008.

Source : Pierre Paquet, technicien

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

En 2011, la Régie a participé à neuf (9) séances de formation sur le compostage domestique, lesquelles ont été tenues à Ville Saint-Georges (4), St-Benoît Labre (1), St-Prosper (1), St-Côme-Linière (1), St-René (1) et St-Évariste (1).

Ces séances sont données gratuitement aux citoyens, la Régie assumant les frais demandés par le formateur (rés. #3285-05).

Les citoyens qui assistent à ces formations reçoivent une attestation à cet effet et peuvent obtenir un composteur domestique à la Régie au prix coûtant. Certaines municipalités remboursent au citoyen un % du coût d'acquisition.

En 2011, 391 citoyens ont assistés à ces formations et la Régie a vendu 43 composteurs et 16 aérateurs au prix coûtant. Il faut noter que les citoyens de la Ville de St-Georges qui ont suivi la formation ont pu se procurer sur place un composteur domestique grâce à une subvention que cette municipalité a obtenue du fonds IGA.

LIEU D'ENFOUISSEMENT

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite le lieu d'enfouissement situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme-Linière. Il a transité par la Régie un total de 25 850.66 tonnes métriques au cours de l'année 2011 (hausse de 422.32 tonnes métriques). De ce tonnage, 20 445.59 tonnes métriques furent transportées par des bennes à déchets conventionnelles et enfouis. 2 325.55 tonnes métriques ont été transportées soit par boîtes « roll off » ou par un autre genre de camion. De plus, la Régie a également enfouis 3 079.52 tonnes métriques de boues provenant de systèmes de traitement des eaux usées des municipalités membres de la Régie. Depuis 2003, la Régie n'accepte plus de terre contaminée à son lieu d'enfouissement peu importe le degré de contamination.

De ce total de 20 445.59 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

TONNAGE PROVENANCE

59.64 %	Ville Saint-Georges
6.36 %	Saint-Prosper
5.20 %	Saint-Côme-Linière
4.60 %	Saint-Martin
4.08 %	Saint-Gédéon de Beauce

Le reste (4 114.67 Tonnes métriques ou 20.12%) est réparti parmi les autres municipalités.

En ce qui concerne les 2 325.55 tonnes métriques transportées par camions de type « Roll off » ou autres, 464.25 tonnes métriques provenaient du secteur commercial (98.93% de Ville Saint-Georges), 301.67 tonnes métriques de débris de construction/démolition (54.11% provenant de Ville Saint-Georges et 17.94% de Saint-Côme-Linière), 288.28 tonnes métriques de déchets industriels (100% de Ville Saint-Georges), 52.60 tonnes métriques provenant d'institutions (100% de Ville Saint-Georges) et 161.42 tonnes métriques provenant du camion des encombrants de la Régie. De plus, 670.86 tonnes métriques de matériaux divers ont transitées par la déchetterie et furent apportées soit par le camion de la Régie, soit des particuliers ou des entreprises.

En ce qui concerne les boues provenant de systèmes d'épuration des eaux, 3 079.52 tonnes métriques provenaient de Ville Saint-Georges. La siccité moyenne de ces boues était de 14.79%.

Tous les coupons de pesées ainsi que le registre journalier sont conservés au siège social de la Régie et sont disponibles pour consultation.

Tout le tonnage enfoui a utilisé un espace de 30 823.68 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce principalement dans les cellules 4 et 5 de la zone « H ». (Voir rapport de volumétrie signé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur géomètre en date du 28 février 2012).

La capacité autorisée à la condition #02 du décret #694-2000 était évaluée à 1 167 000 mètres cubes répartis dans 16 cellules sur une superficie totale d'environ 117 700 mètres carrés. Une demande de modification de décret a été déposée au MDDEP le 29 octobre 2009, augmentant la capacité à 2 779 000 mètres cubes.

Le 23 juin 2010, le nouveau décret #525-2010 officialisait la démarche et portait la capacité à 2 779 000 mètres cubes tel que présenté et négocié lors du dépôt du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires. Il y a actuellement 7 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16. De ces 7 cellules, 2 sont remplies à 100%, 1 est remplie à +/- 90%, 1 est remplie à +/- 85%, 1 est remplie à +/- 80%, 1 est remplie à +/- 30% et 1 n'a pas encore été utilisée.

À mi-utilisation de la cellule 6 soit en 2013, il faudra envisager la construction de d'autres cellules.

De la capacité autorisée au nouveau décret #525-2010 (2 779 000 mètres cubes), il reste au 31 décembre 2011 une capacité à utiliser de 2 486 466 mètres cubes, établie comme suit :

Capacité autorisée	---	2 779 000 mètres cubes
Utilisation 2002	11 988 mètres cubes	2 767 012 mètres cubes
Utilisation 2003	36 835 mètres cubes	2 730 177 mètres cubes
Utilisation 2004	42 162 mètres cubes	2 688 015 mètres cubes
Utilisation 2005	25 997 mètres cubes	2 662 018 mètres cubes
Utilisation 2006	23 937 mètres cubes	2 638 081 mètres cubes
Utilisation 2007	37 364 mètres cubes	2 600 717 mètres cubes
Utilisation 2008	34 715 mètres cubes	2 566 002 mètres cubes
Utilisation 2009	27 976 mètres cubes	2 538 026 mètres cubes
Utilisation 2010	20 736 mètres cubes	2 517 290 mètres cubes
Utilisation 2011	30 824 mètres cubes	2 486 466 mètres cubes

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé un total de 8 218.24 tonnes métriques de différentes matières réparties comme suit : 3 512.61 tonnes métriques de « tuf » acheté d'Excavation Transco Inc. et 4 705.63 tonnes métriques de résidus provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Véolia Inc. Selon Monsieur Rosaire Paquet, contremaître sur le lieu d'enfouissement technique, plus de la moitié du « tuf » acheté a servi à la construction d'une voie d'accès temporaire pour les cellules en exploitation. Ces matières « tuf » seront éventuellement récupérées et utilisées à d'autres endroits sur l'aire d'enfouissement.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143.00\$ plus taxes pour le recouvrement journalier. En 2010, la Régie a modifié le système d'enroulement de cette toile le faisant passer d'électrique à hydraulique.

TRAITEMENT DU LIXIVIAT ET AUTRES ANALYSES

La compagnie Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., exploite pour le compte de la Régie le système de traitement des eaux de lixiviation. Le contrat d'une durée de 24 mois avait débuté le 01 juillet 2009 et a pris fin le 30 juin 2011. Compte tenu des travaux réalisés en 2011 – 2012 au système de traitement, la Régie a accordé à Aquatech, Société de gestion de l'eau à partir du 01 juillet 2011, l'opération du système de traitement de façon mensuel. La Régie a versé 60 040.06\$ taxes incluses à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. pour ses services en 2011. Un nouvel appel d'offres d'une durée maximale de 58 mois concernant principalement l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation a été lancé le 21 décembre 2011 sur SEAO.

Avant les modifications (travaux effectués en 2011 – 2012, règl. #45-10), le système de traitement des eaux de lixiviation de la Régie était composé principalement de quatre (4) étangs aérés et d'un (1) étang non aéré, d'un bâtiment de désinfection où l'on ajoutait de l'acide phosphorique et du peroxyde d'hydrogène, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services (entrée électrique et panneaux de contrôle). Il était complété par quatre (4) filtres au sable.

Les eaux étaient accumulées durant la période hivernale et le système traitait ces eaux en période estivale. Durant l'hiver, seulement les aérateurs (8) de l'étang #01 fonctionnaient en alternance afin de pré-traiter les eaux.

Les rapports produits par Aquatech pour l'année 2011 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau. Une copie a été transmise à la Direction Régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à Sainte-Marie. Ce rapport comprend également les résultats d'analyses des eaux souterraines, des eaux de surfaces et de l'eau potable.

Depuis quelques années, la Régie procédait avec la firme d'ingénieurs Genivar Inc. à diverses études permettant d'identifier les améliorations à apporter à ce système de traitement, afin de rendre le tout conforme.

Un premier règlement d'emprunt (règlement #43-09) décrétant divers travaux au lieu d'enfouissement pour une valeur de 5 264 400.00\$ a été adopté le 24 septembre 2009. Ce règlement n'ayant pas reçu l'appui de l'ensemble des municipalités membres, il fut déclaré nul et sans effet. Des rencontres ont eu lieu entre les représentants du MDDEP, du MAMROT, de Genivar Inc., de la Régie et des représentants des municipalités et un nouveau règlement (#45-10) décrétant les mêmes travaux pour le même montant a été adopté le 21 janvier 2010. Ce dernier règlement #45-10 a également reçu l'approbation du MAMROT le 13 août 2010.

La Régie a publié un appel d'offres le 21 octobre 2010 et a ouvert le 27 janvier 2011 les six (6) propositions reçues dans ce projet intitulé « Modification de la filière de traitement des eaux de lixiviation, travaux de recouvrements final et implantation d'un réseau de captage du biogaz ».

Les travaux ont été exécutés majoritairement en 2011. La mise en marche de ce nouveau système ce fera en 2012.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

De 2003 à 2008 lorsque ces « encombrants » étaient jugés encore utilisables, ils étaient offerts à un comptoir d'entraide local. En 2008, les principaux dirigeants des deux (2) comptoirs les plus connus ont répondu au représentant de la Régie qu'ils avaient des entrepôts pleins d'appareils ménagers et qu'ils ne pouvaient prendre même à titre gratuit ceux que la Régie leurs offre. Depuis, la Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Ceux non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés dans la déchetterie, vers des endroits où ils seront éliminés de façon sécuritaire (écrans de télévision, moniteurs) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (matelas, chaises en résine).

En 2011, la Régie a répondu à 3 964 demandes, une hausse de 11.95% par rapport à 2010, et a ramassé 439.66 tonnes métriques de matières. De ce nombre total de 3 964 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 278.24 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, et de systèmes informatiques, etc. Enfin, 161.42 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divan, sofa) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement, faute de débouchés.

OPÉRATION DE LA DÉCHETTERIE

L'opération de la déchetterie, c'est-à-dire l'ouverture au public, s'est faite à partir du mois d'avril 2005. La déchetterie y reçoit les particuliers et les petits entrepreneurs qui se présentent au LET avec des matières à disposer.

Au total, 670.86 tonnes métriques de diverses matières ont transitées par la déchetterie en 2011 (392.62 tonnes métriques provenant de particuliers et petits entrepreneurs et 278.24 tonnes métriques apportées par le camion de la Régie). Ces matières ont été valorisées dans la mesure du possible comme suit :

- 148.57 tonnes métriques de métaux ferreux et non ferreux *;
- 12.85 tonnes métriques de carton (acheminé au centre de tri via le service offert par la Régie (contrat avec Véolia Inc.));
- 286.55 tonnes métriques de bois, gypse, plastique, carton souillé, vinyle, fibre de bois, carton ciré, disposé chez Véolia Inc.*;
- 147.63 tonnes métriques de matières non recyclables tels meubles en résine, plastique non recyclable, tissus souillés ont été acheminés à l'enfouissement;
- 7.78 tonnes métriques de matières diverses vendues ou données;
- 16.13 tonnes métriques de tubulures, disposées chez Cartonek Inc. pour valorisation.

**Noter que le tonnage de métaux, de même que celui des matières disposées chez Véolia Inc. peut fluctuer dans le cas où il y a de la neige et/ou de la glace dans la boîte « roll off » lorsqu'elle est placée à l'intérieur de la déchetterie.*

Disposition du bois

Pour placer et disposer de ces matières (286.55 tonnes métriques), la Régie a loué de Véolia Inc. deux (2) conteneurs de type « Roll-Off » à coût 0\$. De plus, la Régie a payé 60.00\$ la tonne métrique plus taxes pour disposer du contenu de chaque conteneur plein de matières, plus 115.00\$ plus taxes par voyage pour le transport. Ces matières sont acheminées à Beauceville où elles sont transbordées dans d'autres camions pour être acheminées au Centre de traitement de matériaux secs de cette compagnie situé au 2244, Lavoisier à Québec.

Disposition des métaux

En ce qui concerne les métaux (148.57 tonnes métriques), une entente verbale a été prise en février 2010 avec Monsieur Luc Marois de Récupération Noël Marois Inc. de Saint-Ephrem de Beauce. Cette entreprise nous fournit gratuitement deux (2) conteneurs et nous y plaçons dans l'un les métaux ferreux tel réservoir à eau, laveuse, sècheuse, réservoir à l'huile, cuisinière etc. et dans le second les métaux non ferreux (aluminium, cuivre, stainless, laiton).

Récupération Noël Marois Inc. achète les métaux selon le prix mensuel du marché. La moyenne payée en 2011 pour les métaux « ferreux » non démêlés fut de 0.088\$/livre et de 0.30\$/livre pour les métaux « non ferreux » non démêlés.

Il faut également souligner que les prix payés mensuellement sont diminués de 50% lors des collectes printanières (RDD), dû au fait que l'entreprise se déplace aux endroits de collecte avec son personnel et ses équipements.

Disposition du carton

Le carton « propre » (12.85 tonnes métriques) est placé dans un conteneur d'une capacité de 8 verges cubes et disposé via le programme de récupération (bac bleu) qu'offre la Régie à ces citoyens. Il est vidangé 1 fois/semaine.

Matières non recyclables

Les matières non recyclables (147.63 tonnes métriques), tel plastique non numéroté, styrofoam, meubles brisés en résine etc., sont transportées dans l'aire d'enfouissement au moyen d'une benne à ensilage que la Régie possède.

Tubulure d'érablière

La Régie a fait transporter à ses frais, 16.13 tonnes métriques de tubulures d'érablière chez Cartonek Inc., situé à Ste-Marie de Beauce pour fin de valorisation.

COMITÉ DE VIGILANCE

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 14 décembre 2011.

Étaient présents : Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière, Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan, Madame Annie Ouellet, représentante de COBARIC, Monsieur Urgel Bergeron, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière et Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

Étaient absents: Monsieur Cosmin Vasile, représentant le CRECA et Madame Christine Caron, représentante de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue pour 2012.

FONDS COMPENSATION

Suite à l'entente intervenue entre le Comité de citoyens de Saint-Côme-Linière, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud le 17 février 1999, relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Côme-Linière, les conditions 3 et 4 de cette entente allouaient une compensation financière à trois (3) résidents du rang St-Joseph, de même qu'à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Ces compensations, selon certaines conditions, sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur René Veilleux	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur Patrick Bougie	600\$/an pendant 10 ans soit	6 000.00\$
- Municipalité de St-Côme-Linière	10 000\$/an pendant 15 ans soit	150 000.00\$

Le 30 mars 1999, la Régie a placé dans un fonds réservé au paiement des dites compensations la somme de 131 134.15\$. Selon les experts comptables au dossier, ce montant plus les intérêts accumulés durant la période, serait suffisant pour payer les compensations à verser annuellement.

La Régie a débuté l'exploitation dans la nouvelle zone « H » (lots 35 et 36) le 31 août 2002.

Monsieur René Veilleux a vendu sa propriété le 04 mai 2002 et l'acquéreur n'a pas droit à une compensation (condition 3).

Les compensations totales versées en date du 31 décembre 2011 sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	12 000.00\$ (2002 à 2011 inclusivement)
- Monsieur Patrick Bougie	6 000.00\$ (2002 à 2011 inclusivement)
- Municipalité de Saint-Côme-Linière	100 000.00\$ (2002 à 2011 inclusivement)

2011 était donc la dernière année où la Régie devait payer à certains résidents des compensations.

Au 31 décembre 2011, il restait dans ce fonds 58 879.55\$ et il reste à verser 50 000.00\$ d'ici le 31 décembre 2016 à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

FIDUCIE ET FONDS RÉSERVÉ TRAITEMENT FUTUR

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet et elle y a déposé 1.00\$ dollars.

Le rapport signé le 18 avril 2002 par Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée, établissait entre 1.45\$ et 2.91\$ par mètre cube la somme à injecter annuellement par la Régie dans la fiducie. Dans le décret #525-2010, il est stipulé que la Régie doit placer dans cette fiducie 2.60\$ pour chaque mètre cube comblé par l'enfouissement.

Compte tenu, à moins d'avis écrit contraire, que les revenus annuels d'une telle fiducie sont imposable au niveau fédéral, la Régie a entrepris en 2002 des démarches afin de faire modifier la loi de l'impôt sur le revenu au Canada. Une rencontre à cet effet a eu lieu entre les représentants des deux (2) parties le 21 octobre 2002 à Montréal.

Le 17 juillet 2003, Monsieur Steven R. Richardson, sous-ministre adjoint principal, a déclaré être prêt à recommander les modifications demandées à la Loi.

En attendant ces modifications, la Régie a placé un certain montant annuellement dans un compte appelé « Fonds réservé traitement futur » dont 100 000\$ en 2007.

Le total accumulé dans ce fonds au 31 décembre 2011 s'élevait à plus de 1 782 098.00\$ dollars. Une certaine somme a été retirée de ce fonds en 2011 afin de défrayer le paiement des honoraires de laboratoires, les intérêts sur emprunt temporaire ainsi que les travaux faisant l'objet d'une directive de changements, le tout en relation avec les travaux décrétés par le règlement #45-10 de la Régie.

Le 30 mai 2007, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs émettait un avis d'infraction ayant comme objet la non-conformité de la garantie financière pour la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Côme-Linière.

Nous avons donc du transférer à partir des sommes placées dans le fonds réservé traitement futur, vers la fiducie la somme de 410 074.29\$ soit l'équivalent de 140 919 mètres cubes d'espaces utilisés dans le site autorisé au 31 décembre 2006 multiplié par 2.91\$/mètre cube, et ce, selon le rapport de Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée en date du 18 avril 2002.

Nous avons également fait réévaluer par MERCER Ltée les contributions nécessaires pour la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement pour les cinq (5) prochaines années soit, de 2007 à 2011 inclusivement. Monsieur André Picard a déposé son rapport le 16 août 2007 dans ce dossier.

Pour l'année 2008, selon le rapport de volumétrie déposé par l'arpenteur géomètre, la somme de 141 290.05\$ a été transférée dans la fiducie, portant l'avoir de cette dernière à 759 614.93\$ toujours au 31 décembre 2009.

Pour l'année 2009, une somme de 113 862.32\$ a été placée dans la fiducie, pour faire suite au rapport de l'arpenteur, lequel est daté du 15 février 2010.

Le 29 octobre 2009, Madame Nathalie Gagné, ingénieure chez Genivar SEC a déposé à Monsieur Jean M'Baraga du MDDEP une demande de modification du décret #694-2000, laquelle a été acceptée et le 23 juin 2010, un nouveau décret #525-2010 est venu remplacer le décret #694-2000.

Madame Gagné a également déposé une révision des coûts post fermeture, lesquels passeraient de 4.07\$ le m³ (rapport Picard 16-08-2007) à 2.60\$ le m³. Ce rapport a été transmis à Monsieur Valère Béland du MDDEP et accepté dans le nouveau décret #525-2010, condition #15.

Pour l'année 2010, la Régie a placé le 03 mars 2011, la somme de 53 914.90\$ à titre de contribution dans la fiducie.

Pour l'année 2011, la Régie déposera en mars 2012, la somme de 80 141.57\$ à titre de contribution (30 823.68 m³ x 2.60\$/m³).

Au 31 décembre 2011, le relevé de placements de la fiducie de la Régie indique un total de placements pour une valeur de 1 062 387.93\$.

FONDS RÉSERVÉ IMMOBILISATIONS FUTURES

Ce fonds a été créé en 1996, résolution #1640-96 afin de procéder éventuellement à divers immobilisations.

Ces argents étaient prévus entre autre pour remplacer le compacteur à déchets et d'acheter un détecteur de radio activité.

Le 18 septembre 2008, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a acheté de la Régie Intermunicipale de la région de Thetford, par sa résolution #3732-08, leur compacteur à déchets Caterpillar 826G pour une somme de 198 000.00\$. Il nous a été livré en février 2009.

Également à l'automne 2009, la Régie a procédé à l'installation d'un appareil permettant de déceler la présence de matières radioactives (Art. 38 REIMR). Coût net de la dépense 50 679.33\$.

Le 17 juin 2010, la Régie a adopté sa résolution #4022-10 afin d'approprier la somme de 10 600.00\$ provenant de ce fonds réservé pour payer une réparation du pavage de la route Rodrigue.

Au 31 décembre 2011, les avoirs financiers de la Régie placés dans ce fonds et non encore engagés s'élevaient à 31 716.00\$.

SITE INTERNET DE LA RÉGIE

Le site internet de la Régie a reçu 5 271 visiteurs. Le terme « visiteurs » indique le nombre de personnes différentes ayant un jour accédé au site. Et il a reçu 8 565 visites. Le terme « visites » considère une nouvelle visite pour chaque arrivée d'un visiteur consultant une page et ne s'étant pas connecté dans les dernière 60 minutes. Consultez notre site web au : *www.ricbs.qc.ca*

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 2011

- Reconduction d'un contrat de service avec Avery Weigh-Tronic pour une période de 12 mois (Rés. #4085-11).
- Reconduction du contrat d'entretien ménager avec Nettoyage Louis Beaulieu Inc. au prix de 4 160.00\$ plus taxes annuellement (Rés. #4086-11).
- La Régie recevra dorénavant gratuitement, pour disposition sécuritaire, les tubes fluorescents et les ballasts d'éclairage provenant du secteur résidentiel (Rés. #4088-11).
- La Régie autorise le changement des sondes thermostatiques pour des thermostats 24 volts, lesquels sont placés dans chacun des espaces de bureau du siège social, afin de mieux contrôler le chauffage, la ventilation et la climatisation (Rés. #4091-11).

- Le contrat d'exécution des travaux décrétés par le règlement #45-10 de la Régie est accordé à Les Entreprises GNP Inc. de Victoriaville (Rés. #4102-11).
- Deux (2) administrateurs de la Régie assisteront aux réunions de chantier en rapport avec les travaux décrétés par le règlement #45-10 (Rés. #4106-11 et 4107-11).
- Un comité « apolitique » est formé pour étudier l'entente actuelle liant les municipalités membres de la Régie et faire des recommandations à ses membres (Rés. #4111-11).
- Dorénavant, la Régie acheminera à des endroits spécialisés pour le démantèlement et la récupération, les téléviseurs qu'elle reçoit lors des collectes qu'elle effectue (Rés. #4115-11).
- CRI Environnement Inc. et Laurentides Re/Sources participeront à la collecte des résidus domestiques dangereux au printemps 2011 (Rés. #4124-11 et Rés. #4125-11).
- Achat en 2011 de conteneurs pour la récupération d'ADP Conteneurs Inc. (Rés. #4126-11).
- La Régie accepte d'ajuster les honoraires sur les différents mandats accordés à Genivar Inc. en 2009 (Rés. #4133-11).
- La Régie prolonge de façon temporaire le contrat d'exploitation du système de traitement des eaux de lixiviation qu'elle a avec Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc., le temps de permettre la réalisation des travaux décrétés par le règlement #45-10 de la Régie (Rés. #4141-11 et Rés. #4227-11) et de retourner en appel d'offres.
- Dorénavant, le secrétaire-trésorier de la Régie portera également le titre de directeur général (Rés. #4148-11).
- La Régie mandate Chamard & Associés afin de réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles acheminées au LET pour enfouissement (Rés. #4161-11).
- Mandat à Genivar Inc. pour procéder à la rédaction des manuels d'opération du système de traitement des eaux de lixiviation et de la station de destruction des biogaz, de même que pour l'établissement du programme de suivi environnemental des eaux de lixiviation, des eaux souterraines et des eaux de surfaces sur le lieu d'enfouissement technique (Rés. #4187-11).
- Dépôt de l'étude de caractérisation des matières résiduelles (Rés. #4191-11).
- La Régie a reçu de Recyc Québec 384 021.39\$ en guise de compensation pour la collecte sélective pour l'année 2009. Cette somme sera retournée aux municipalités (Rés. #4214-11).

- La Régie échange la souffleuse à neige qu'elle possède (Rés. #4229-11).
- La Régie achète une remorque 48' usagée afin de s'en servir comme entrepôt (Rés. #4230-11).

PRÉVISIONS POUR 2012

- **Reconduction des activités suivantes :**
 - Cours sur le compostage domestique;
 - Récupération des arbres de Noël;
 - Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;
 - Récupération des feuilles mortes;
 - Récupération de la tubulure d'érablière;
 - Récupération des encombrants ménagers.
- Finaliser les travaux décrétés par le Règlement #45-10 de la Régie.

PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2011

Le personnel de la Régie était composé de :
Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;
Madame Josée Larivière, secrétaire-comptable;
Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;
Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée;
Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à la déchetterie;
Monsieur John Poulin, journalier affecté à l'enfouissement;
Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants;
Monsieur Tommy Lapierre, préposé à temps partiel au poste de pesée.

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2011, ainsi que ses principales orientations pour 2012.

ROGER TURCOTTE
Secrétaire-trésorier

RT/jl